



Journée d'échanges et d'information **« Actualités et perspectives en matière d'assainissement »** **10 décembre 2015 (après-midi)**

Accueil et introduction

par Jean-Marie Tricot, coordinateur du CRDG

1.1 Performance des stations d'épuration : amélioration du taux de charge

par François Dedoyard, IBW (exposé de Christian Didy, SPGE)

400 STEP actuellement en RW avec un objectif porté à 800 STEP. Le solde correspond principalement à de petites unités

Idem pour les stations de pompages : 890 unités > 1500 unités

Collecteurs : 2100 km > 3400 km

Égouts : 18000 km > 20000 km

Constat actuel : augmentation du taux d'équipement mais diminution du taux de charge ; avec une faible augmentation du taux d'équipement en ce qui concerne les petites exploitations

Sous-charge des STEP liée à (causes - solutions) :

Absence égout et collecte	-	compléter
Vétusté du réseau	-	réfection et réalisation de cadastres
Faible taux de raccordement	-	raccordement et by-pass des fosses septiques
Surverse des DO	-	gestion optimale des eaux pluviales
Eaux claires parasites	-	réduire l'apport
Mauvaise évaluation de la charge	-	nouvelles approches par études dilution

En Dyle-Gette, on constate une chute du taux de charge des step dans le temps (*cf* arrêt de l'activité industrielle pour la step de Rosières par ex)

Convention de recherche actuelle avec la CEBEDEAU pour optimiser le suivi des taux de charge

1.2 Auto-surveillance des stations d'épuration : un cas concret de dysfonctionnement dû aux eaux claires

par Isabelle Verheyden et Michel Pierre, IBW

Problème d'arrivée d'eaux claires parasites (ECP)

Step d'Orp-le-Grand : le lot 2 est terminé depuis début décembre 2015

Différencier les ECP permanentes (nappe, sources, drains) ou ponctuelles (ruissellement lors de pluies)

ECP diluent la charge polluante de la STEP : + du volume et – de charge polluante

De ce fait, la step a dû réceptionner des boues externes pour alimenter le bassin biologique.

>> solution à ce problème = ramener une charge supplémentaire : incitez vos concitoyens à se raccorder ; même si c'est compliqué, il va falloir y venir !

Problème de l'arrivée massive de limons

Arrêt du laveur à sable !

Accumulation un peu partout et notamment dans le process biologique (cf que colloïdes qui entraînent le peu de MO présente au fond du bassin)
By-pass du bassin biologique !
Besoin de curage via une société extérieure (34.000 euros htva)
Actuellement, la step = simple bassin d'orage avec décantation des eaux. Les eaux de sortie sont conformes mais pas là le but !!
>> solution à ce problème = limiter les coulées de boues (cf GISER) et les avaloirs agricoles reliés au réseau de collecte !

1.3 Eaux claires parasites : résultat d'une étude de dilution exemplative dans une agglomération non assainie

par Isabelle Massart, IBW

La section d'un collecteur = 10 quantités par temps sec
Lors des anciennes études, on n'a pas pris en compte les quantités d'eaux claires dans les dimensionnements. On rate donc l'objectif théorique !
Que doit-on faire ?

- Pas augmentation du diamètre du collecteur
- Augmentation des débits à traiter à la step
- Relevage des lames des DO

Pour mieux coller à la réalité de terrain : études de dilution

- Au printemps, 3 jours après le ressuyage et idéalement 5 séries de mesures
- Repérage ; échantillonnage et estimation des débits ; analyses labo
- Caractérisation de l'exutoire et recherche des sources de dilution

Au final, si le réseau est trop dilué, ne plus envisager les boues activées : la mise en place d'une station à roseaux plantés sera plus rentable en termes coût/bénéfices.

1.4/ Séance de Questions – réponses n°1

. Le problème des limons est-il spécifique à la station d'épuration d'Orp-le-Grand ?

Non, on peut agrandir à toute la Hesbaye, mais Orp cumule magistralement les 2 aspects

. Le type de système de collecte des eaux (entre autre : réseau unitaire eaux usées/eaux pluviales) est-il la cause ?

Il s'agit effectivement d'un système d'égouttage historique car lors de la création de tous ces systèmes unitaires, on ne parlait pas de stations d'épuration ; maintenant c'est trop tard, on ne va pas tout refaire.

Le réseau séparatif présente aussi des contraintes, notamment de police, à savoir : procéder au bon raccordement dans le bon tuyau.

Il convient dès lors de faire travailler tout le monde ensemble : agriculteurs – communes et OAA. Mais, attention aux solutions « toutes faites » (ex : le sens des sillons de labour).

La mise en place d'une step ne signifie donc pas que le combat est gagné, pas mal de problèmes persistes : problèmes ECP, hydrocarbures, limons, ...

. Y a-t-il moyen de soustraire les eaux de source du réseau de collecte ?

Certaines eaux claires proviennent du pompage des remontées de nappes dans les caves.

Les freins sont bien souvent économiques, d'où l'importance de prendre en compte cette thématique dans chaque nouveau projet immobilier.

2.1 Réseau d'égouttage : analyse et entretien

par Gauvain Dumont, IBW

Le PASH fournit une information générale sur le réseau, mais avec des limites au niveau info
Le cadastre de l'égouttage fournit, quant à lui, des informations précises, détaillées et géoréférencées du réseau d'égouttage.

Une fois le cadastre réalisé, il est possible :

- De faire des requêtes, des croisements avec d'autres couches d'informations, de modéliser, ...
- De disposer d'une meilleure gestion des impétrants, de fournir des aides lors de demandes d'interventions ou de raccordements, ...
- De bénéficier des évolutions technologiques, ...

Les 1ers cadastres ont été effectués en 2003

Procédure :

- Fiabiliser localement le PASH
- Evaluer les besoins et faire un budget
- Compiler les données préexistantes
- Réaliser la caractérisation des ouvrages : positions, profondeurs, pentes, ...

Etat actuel :

92 % des collecteurs sont cartographiés (objectif 100 fin 2015)

18 % des égouts sont cartographiés (objectif 100 SPGE fin 2016 et objectif 100 BW fin 2023)

Services IBW :

- Cadastre égouttage
- Endoscopie : 118 km parcourus via les communes et 18 km via l'IBW
 - Cf typologie des raccordements, déformations, fissures, effondrements, ...

2.2 Contrôle des raccordements aux égouts : rendu d'expériences communales

par Jean-Marie Tricot, coordinateur du CRDG

Points communs aux 3 communes pilotes (Jodoigne, Court-St-Etienne et Lasne):

- surveillance/aide technique aux riverains lors des nouveaux égouts
- formulaire (déclaration de raccordement) à remplir par les riverains
- enquêtes de rue ou de quartiers
- implication des services communaux (travaux, environnement, urbanisme)
- informations/prescriptions fournies en amont aux demandeurs de permis

Mais :

- pas de vérification systématique des infos fournies par les riverains
- contrôle des raccordements uniquement en cas de plaintes ou de problèmes
- quid des raccordements aux anciens égouts ?
- quid des points noirs « rejets aux cours d'eau » de l'inventaire CRDG ?

Constats généraux pour les communes :

- Peu de connaissances du terrain
- Permis d'urbanisme trop vagues - Peu de réponses aux enquêtes
- Pas d'outils SIG
- Vérifications sur plainte ou rejet ou CE
- Frilosité à sanctionner
- Accès sur domaines privés
- Facteur humain

Quelques pistes :

- Coordination entre services communaux
- Informatisation du cadastre de l'égouttage
- Cadastre des raccordements
- Dégagement ponctuel de moyens communaux
- Aide aux communes en sous-effectifs
- Pistes financières (voir avec Région wallonne) :
 - caution pour nouvelle habitation
 - Prime à la réhabilitation
 - Application du principe pollueur-payeur
- >> Taxe incitative
- Fixation des conditions d'agrément (voir avec Région wallonne)

2.3 Le Service d'appui aux communes (SAC) au sein de l'intercommunale IPALLE (Hainaut oriental)

par José Grimmonpré, SAC IPALLE

Constat de base :

- Problèmes liés aux communes
 - Manque d'effectif
 - Vétusté du réseau
 - Humain
 - Inondations
- Problèmes liés aux intercommunales
 - Taux de charge des step : but = augmentation
 - Amélioration du taux et de la qualité du raccordement : but = augmentation

Proposition de services dans l'aide aux raccordements en respect avec la réglementation :

- Suivi du chantier
- Contrôle du raccordement
- Réception
- Géolocalisation
- Réponse aux permis d'urbanisme à partir de 3 lots (?)
- Analyse et conseil pour que tout se fasse dans les normes

Résultats :

- 19 communes sur 30 ont déjà délégué leur compétence pour les raccordements (+- 800 racc égot/an)
- La majorité des services n'est pas à charge des communes mais du demandeur du raccordement
- La quote-part communale est de 173 euros ttc pour ce service.

Base de données cartographique à la parcelle :

- Gestion cartographique à la parcelle (permis d'urbanisme intégré avec le même numéro)
- Contrôle des charges d'urbanisme (aide à la réception des travaux, vérification fouille ouverte des raccordements...

Listing d'entreprises :

- Constitution d'un listing d'entreprises ad hoc sur base de leur réponse à un CSC exigeant le travail correct pour le raccordement à l'égout : 15 entreprises

2.4/ Séance de Questions – réponses n°2

. La cartographie des PASH est-elle suffisante ? Quid de l'accès à ces données cartographiques ?

Le PASH « grand public » très général. Il faut disposer d'un accès pour plus de détails.

La carto IBW n'est pas accessible au public, mais on peut donner des infos à la demande.

En Flandre, les données sont accessibles au grand public et très précises.

L'objectif de la SPGE est de rendre le cadastre de l'égouttage plus accessible (dans son intégralité) dans le futur.

. Quid des zones d'épuration individuelle ?

A Jodoigne, il n'y a effectivement que peu de marge de manœuvre en ces zones car il n'existe pas d'obligations. Seules possibilités d'intervenir dans ces zones : au niveau des cas de ruissellement sur route ou lors de demandes d'agrandissement urbanistique avec (ou pas selon les communes, ndlr) augmentation de la charge en EH.

A noter qu'à Molembais (quartier en régime AA à Jodoigne), l'enquête effectuée ne s'est pas révélée satisfaisante.

3. Priorités actuelles du Ministre Carlo di Antonio en matière d'assainissement des eaux usées

par Jean-Luc Lejeune, Cabinet du Ministre de l'Environnement di Antonio

En 15 ans, ce ne sont pas moins de 3.5 milliards d'euros qui ont été investis dans l'assainissement des eaux usées en Wallonie. En assainissement collectif, il reste 10 % de la population à traiter, ce qui représente 400 STEP et qq collecteurs. Il reste aussi l'équivalent de 10 % de la population à traiter en assainissement autonome : l'effort est donc équilibré entre les 2 régimes. Les chiffres sont comparables pour la Dyle-Gette.

PGDH2 à l'enquête publique pour améliorer les masses d'eau : projets d'assainissement repris (priorité sur le District de l'Escaut, dont la Dyle-Gette).

Il convient également de régler certains PN locaux et de rentabiliser les nombreux ouvrages de conduite des eaux usées, via la réalisation de cadastres et l'amélioration de la longévité des réseaux (logique d'égout à faire évoluer dans le temps). La SPGE va continuer à financer le cadastre.

. Certification « passeport eau »

- Pour toutes nouvelles habitations et pour les habitations en mutation immobilière (ie 2% des habitations par an)
- Meilleure connaissance et meilleure prise en compte
- Séparation des eaux usées et des eaux pluviales (si possible ?)
- Aquawal analyse le contenu des informations à contrôler
- Modification de la législation en cours

. Gestion publique de l'assainissement autonome

- Suite au constat de nombreuses imperfections
- Réforme et services proposés par le public via le CVA
- Principe du tiers payant : facturation de l'entreprise à la SPGE pour ce qui correspond au montant de la prime et facturation du solde au particulier
- Possibilité d'accès à un prêt à taux 0
- Proposition de services dans le cadre de l'entretien du système d'épuration, le contrôle et le suivi
- Les arrêtés paraîtront prochainement et le tout sera opérationnel en 2017.

Favoriser des systèmes et des techniques épuratoires appropriés (yc sur le plan de leur consommation d'énergie).

Ne rien jeter dans les WC (lingettes, ...) : rôle aussi des CR dans la sensibilisation du public.

Conclusions de la journée

par Jean-Marie Tricot, coordinateur du CRDG